

**Session extraordinaire du Forum pour le partenariat avec l'Afrique (FPA) consacrée au  
changement climatique : 3 septembre 2009, Addis-Abeba**

**DÉCLARATION CONJOINTE**

1. Le FPA s'est réuni à Addis Abeba, le 3 septembre 2009, à l'occasion d'une Session extraordinaire du Forum pour le partenariat avec l'Afrique consacrée au changement climatique, afin d'examiner plus particulièrement les préoccupations et les attentes que suscitent en Afrique les négociations en cours aux Nations Unies sur cette question. Des allocutions ont été prononcées par S. E. Monsieur Meles Zenawi, Premier Ministre de la République fédérale démocratique d'Éthiopie, et par des ministres des pays membres du Forum.
2. Les participants à cette Séance extraordinaire du FPA sont conscientes que le changement climatique est un problème fondamental à l'échelle mondiale et pour l'Afrique, et qu'il s'agit d'une année décisive pour engager une action internationale efficace. Ils sont déterminés à parvenir, à Copenhague, à un accord fructueux et ambitieux.
3. **Atténuation** – *La communauté internationale doit prendre de toute urgence des mesures pour réduire les émissions au niveau mondial. L'Afrique est prête à participer dans une large mesure à cet effort. Un accord à Copenhague doit tenir compte des besoins légitimes de développement de l'Afrique.*
  - **Il faut fixer des objectifs ambitieux concernant les émissions au niveau mondial** : des mesures doivent être prises pour réduire les émissions. Tous les pays doivent agir conformément à leurs responsabilités communes mais différenciées et leurs capacités respectives. Il est impératif que les pays développés montrent l'exemple, en procédant rapidement, individuellement et collectivement, à des réductions importantes. Nous reconnaissons le point de vue scientifique général selon lequel l'augmentation moyenne de température dans le monde au-delà des niveaux de l'ère préindustrielle ne devrait pas dépasser 2° C.
  - **La participation de l'Afrique à cet effort global doit être reconnue** : un accroissement des moyens financiers affectés à la réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts doit faire partie intégrante d'un accord à Copenhague ;
  - **Les besoins légitimes de développement de l'Afrique doivent également être pris en compte** : l'Afrique doit réaliser ses objectifs en matière de développement durable, y compris s'agissant du développement de ses ressources énergétiques. Un soutien accru à une croissance sobre en carbone doit aussi faire partie intégrante d'un accord à Copenhague.
4. **Adaptation** – *Le changement climatique a déjà un impact considérable sur l'Afrique. La réalisation des objectifs de développement passe impérativement par une adaptation face à ces effets. Il importe d'accroître de toute urgence l'attention accordée à cette question.*

- **L'adaptation aux effets du changement climatique imposera à l'Afrique des coûts supplémentaires considérables** : l'Afrique est le continent auquel on peut le moins incriminer le changement climatique, mais elle est extrêmement sensible à ses effets – sur la croissance économique, la réduction de la pauvreté, et les perspectives de réalisation des OMD. Le changement climatique aura des répercussions pour tous les secteurs – de l'agriculture à l'eau, en passant par l'énergie et la santé. Les coûts seront faramineux. Or l'Afrique dispose de ressources beaucoup plus réduites que les autres régions pour y faire face ;
- **Les négociations à la CCNUCC doivent faire une plus large part à la question de l'adaptation au changement climatique** : maintenant que le changement climatique est en route, une attention beaucoup plus grande doit être accordée à Copenhague aux mesures devant permettre de relever le défi de l'adaptation parallèlement à celui de l'atténuation ;
- **L'adaptation et le développement sont très étroitement liés** : des stratégies d'adaptation doivent être intégrées tant aux plans de développement nationaux et régionaux qu'aux politiques sectorielles y compris les aspects relatifs à la parité entre les sexes – comme les gouvernements des pays africains commencent à le faire – ainsi qu'au soutien fourni par les partenaires pour le développement.

Aussi bien l'adaptation que l'atténuation devront être appuyées par une accélération de la mise au point, de la diffusion et du transfert de technologies, la mise à disposition d'importants moyens financiers supplémentaires, plus prévisibles et durables, et sur un renforcement des capacités.

5. **Technologie** – *Il est indispensable de mettre pleinement à profit le potentiel d'innovation technologique pour pouvoir relever les défis de l'atténuation et de l'adaptation en Afrique et à l'échelle mondiale.*

- **Un soutien accru doit être accordé en faveur de la mise au point, de la diffusion et du transfert de technologies** : l'action à l'appui tant de l'adaptation que de l'atténuation doit reposer sur une accélération de la mise au point, de la diffusion et du transfert de technologies, et sur une intensification des efforts de renforcement des capacités pour la conception et l'utilisation de nouvelles technologies ;
- **Une plus large place doit être faite à des domaines revêtant une importance particulière pour l'Afrique**, comme les forêts, l'utilisation des terres, le rendement énergétique et les énergies renouvelables ;
- **La politique commerciale doit être mise au service de la diffusion de technologies** : la suppression ou la réduction des obstacles tarifaires et non tarifaires aux échanges de biens et de services environnementaux est essentielle pour promouvoir la diffusion à travers le monde de technologies plus propres, économes en carbone.

6. **Financement** – *Les dispositifs de financement existants doivent être réformés et renforcés.*

- **Les mécanismes existants du marché du carbone doivent être réformés** de façon à en accroître la pertinence et l'accessibilité pour l'Afrique : il conviendrait, à cet égard, de prendre des mesures destinées à améliorer les procédures et modalités du Mécanisme pour un développement propre et à en élargir le champ de manière qu'il puisse s'appliquer aux initiatives prises par l'Afrique et soit donc porteur d'avantages accrus pour ce continent ;

- **De nouvelles ressources supplémentaires, plus prévisibles et durables, doivent être mises à disposition – à l'appui tant de l'adaptation que de l'atténuation** : il faudra pour cela trouver des sources et des mécanismes efficaces de financement nouveaux, comme les initiatives pour le financement de la lutte contre le changement climatique actuellement à l'étude, et les intégrer à un éventuel accord à Copenhague ;
  - **Les financements futurs devront tenir compte des priorités de l'Afrique concernant son développement durable à long terme** : ceci devrait servir de base à l'examen des modalités de gestion et de mise en œuvre de tout nouveau mécanisme de financement. Les coûts de transaction devront être réduits au minimum.
7. Les participants ont accueilli avec satisfaction la nomination de S. E. Monsieur Meles Zenawi, Premier Ministre de la République fédérale démocratique d'Éthiopie, en tant que coordonnateur de la position commune africaine pour les négociations relatives à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, à Copenhague.
  8. Les principaux messages politiques ressortant de cette réunion, qui, d'ailleurs, ne reflète pas une 'position' de négociation, seront communiqués à la Réunion à haut niveau des Nations Unies sur les changements climatiques du 22 septembre, au prochain Sommet du G20 à Pittsburgh les 24 et 25 septembre, aux processus africains pertinents et à la CCNUCC où les négociations sur le changement climatique sont en cours.
  9. Les participants ont exprimé leur gratitude à la CEA qui a accueilli la réunion dans d'excellentes conditions d'organisation.